



PAPI II Blavet

Résumé non technique du PAPI

1. L'enjeu inondation et la structure porteuse du PAPI

L'objectif 4.1 du Plan d'Action et de Gestion Durable (PAGD) du Sage Blavet est la protection contre les inondations. Pour satisfaire cet objectif, un PAPI 1 a été mis en place sur le bassin du Blavet entre 2012 et 2019. Ce PAPI a permis de dégager une synergie sur le bassin pour la prévention des inondations.

Ce premier PAPI a permis de renforcer la conscience et la connaissance du risque inondation, via notamment :

- L'identification des enjeux exposés (diagnostics) ;
- L'aléa (pose de repères de crues, révision des PPRI) ;

Il a aussi permis de réduire la vulnérabilité sur certains secteurs (construction d'un muret anti-crue et pose de clapets anti-retour sur la commune de Pontivy).

Ce premier PAPI a donc permis d'affiner fortement la connaissance du risque inondation sur le bassin et d'améliorer la protection contre les inondations de la commune de Pontivy. Cet affinement de la connaissance du risque inondation démontre que le risque est toujours présent sur de nombreux secteurs et donc que la mise en place d'un PAPI 2 reste pertinente.

Les principaux enjeux sur le bassin versant sont les secteurs de Gouarec, Pontivy, Le Sourn, Locminé, Inzinzac-Lochrist, Hennebont. Différentes stratégies ont été mise en place lors du PAPI 1.

Le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta (SMBSEIL) a été créé le 1^{er} janvier 2021 suite à la fusion de 3 syndicats, Le Syndicat Mixte du SAGE Blavet, Le Syndicat du Bassin du Scorff (SBS), Le Syndicat Mixte Ellé Isole laïta (SMEIL). **Le SMBSEIL s'est porté volontaire pour la réalisation d'un PAPI 2 Blavet.**

Le syndicat est une structure de planification dont les principales compétences sont :

- L'animation des trois SAGE : Blavet, Scorff, Ellé-Isole-Laïta ;
- L'animation de deux zones Natura 2000 ;
- L'animation de deux PAPI : Ellé Isole Laïta, Blavet.

Le périmètre du PAPI Blavet est le bassin versant du Blavet du domaine public fluvial.

2. Présentation du bassin versant

Le Blavet est un fleuve côtier breton de 149 km de long qui prend sa source sur la commune de Bourbriac dans le département des côtes d'Armor et rejoint le domaine maritime sur la commune d'Hennebont avant de se jeter en mer dans la rade de Lorient.

Son bassin versant couvre une superficie d'environ 2000 km², dont 40% se situent en Côtes d'Armor à l'amont du bassin versant, et 60% en Morbihan à l'aval. Le bassin du Blavet est l'un des bassins les plus importants de la région Bretagne où il occupe une position centrale. Il suit globalement un axe Nord-Sud. L'amont se situe dans le territoire rural du centre de la région Bretagne et l'exutoire sur la côte sud de la région plus urbanisée.

La population du bassin avoisine les 231 000 habitants avec une forte disparité de population entre l'amont du bassin très peu peuplé et l'aval densément peuplé autour de l'agglomération de Lorient.

Dans le département des Côtes d'Armor, le bassin comprend 3 communautés de communes : Lamballe Terre et Mer ; Loudéac Communauté ; Communauté de communes du Kreiz-Breizh.

Dans le département du Morbihan, le bassin comprend 5 communautés de communes : Pontivy Communauté ; Baud Communauté ; Centre Morbihan Communauté ; Auray Quiberon Terre Atlantique ; Lorient Agglomération.

Le Blavet est un fleuve en grande partie artificialisé. Il peut être divisé en plusieurs sections : le Haut Blavet en amont de Gouarec, la section du Canal de Nantes à Brest de Gouarec à Pontivy, le Blavet canalisé de Pontivy à Hennebont et l'estuaire en aval d'Hennebont.

Au niveau du canal de Nantes à Brest, le cours du Blavet est brusquement interrompu par le barrage de Guerlédan qui donne naissance au plus grand lac artificiel de Bretagne, le lac de Guerlédan.

Le Blavet possède sur son bassin une dizaine d'affluents notables. Quatre d'entre eux drainent un bassin versant de plus de 100 km² : l'Evel (et son affluent le Tarun), la Sarre, le Doré et le Sulon.

Le barrage de Guerlédan se situe sur le Blavet à la frontière entre les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan. La retenue haute de 45 mètres de haut a créé le plus grand lac de la région Bretagne avec une retenue d'une capacité de 50 millions de mètres cube. Le but premier de la retenue est la production d'hydroélectricité. EDF, le gestionnaire du site, assure néanmoins en concertation avec les services de l'Etat dans le Morbihan le soutien d'étiage du Blavet en période de basses eaux. Le débit réservé est de 2,5 m³/s. Suite au renouvellement de la concession du barrage, du 1er décembre au 28 février, la cote de la retenue est maintenue 2,5 mètres en deçà de sa cote maximale d'exploitation afin de prévenir le risque inondation en aval, principalement sur le secteur de Pontivy. Cet abaissement de 2,5 m permet de créer un « creux » de 7 millions de m³ qui permet de retarder l'arrivée de la crue.

Le Blavet est canalisé et est donc jalonné de nombreuses écluses entre les communes de Gouarec, à sa confluence avec le Doré lui aussi canalisé, et d'Hennebont, à la limite du domaine maritime. Le Blavet se confond avec le canal de Nantes à Brest entre les communes de Gouarec et Pontivy. À Pontivy, le Blavet se sépare du canal de Nantes à Brest qui rejoint le bassin de l'Oust. Le Blavet est ensuite canalisé entre Pontivy et Hennebont.

Les principaux affluents du Blavet



Figure 1 : Le Blavet et ses principaux affluents

3. Le PAPI Blavet

3.1. L'organisation du PAPI 1 et les actions menées

Un premier PAPI, porté par le Syndicat Mixte du SAGE Blavet (SMSB) a été mis en place entre 2012 et 2019. Initialement, ce PAPI comportait 2 maîtrises d'ouvrage, le SMSB et l'Etat. La signature d'un avenant en 2016 a ajouté 4 maîtrises d'ouvrage, portant le total à 6 :

- Le syndicat Mixte du SAGE Blavet ;
- L'Etat ;
- La commune de Gouarec ;
- La commune de Pontivy ;
- Pontivy Communauté ;
- La commune d'Inzinzac-Lochrist.

Le coût total du PAPI était de 1,1 million d'euros.

Des actions ont été menées dans 5 des 7 axes du cahier des charges PAPI. Ces actions sont, par axe :

Axe 1 : Information préventive/connaissance et conscience du risque :

- L'installation de repères de crue (MO : SMSB)
- L'installation d'un totem de crue (MO : Commune de Pontivy)
- L'installation de panneaux d'informations sur les crues (MO : SMSB)
- L'information sur la mise en place des DICRIM (MO : SMSB)
- Réalisation d'une exposition sur la thématique des crues et des inondations (MO : SMSB)
- Le recensement des enjeux en zone inondable (MO : SMSB)
- La constitution de courbes d'endommagement (MO : SMSB)
- Le retour d'expérience après inondations (MO : Etat)

Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations :

- La réalisation d'un catalogue de crues (MO : Etat)
- La mise en place d'échelles limnimétriques (MO : SMSB)

Axe 3 : alerte et gestion de crise :

- Appui aux collectivités / Plan communal de Sauvegarde (MO : SMSB)

Axe 5 : mitigation ou réduction de la vulnérabilité :

- Diagnostics de vulnérabilité (MO : SMSB)
- Réduction de la vulnérabilité sur la commune de Pontivy (MO : Commune de Pontivy)
- Fourniture et pose de clapets anti-retour sur la commune de Pontivy (MO : Commune de Pontivy)

Axe 7 : protection par les ouvrages hydrauliques :

- Etude hydraulique de réduction du risque d'inondation dans la traversée de Pontivy/Le Sourn + Analyse Multi-Critères (MO = Pontivy Communauté)

Ce premier PAPI Blavet a permis de renforcer la connaissance du risque inondation, la culture du risque et la cohérence territoriale à l'échelle du bassin. La construction d'un muret anti-crue et la pose de clapets anti-retour ont permis de diminuer la vulnérabilité du centre-ville de la commune de Pontivy. Les diagnostics de vulnérabilité réalisés chez les particuliers ont permis la prescription de travaux de protection individuelle pour les habitations, les entreprises et les ERP du bassin.

Plusieurs axes de travail ont été dégagés pour l'élaboration du second PAPI qui sera axé sur la protection individuelle des biens et des personnes.

3.2. Du bilan du PAPI 1 à la mise en place du PAPI 2

Les axes de travail dégagés dans le PAPI 1 sont détaillés ci-après :

Axe 1 : Information préventive/connaissance et conscience du risque

Les repères de crue :

Les 56 repères de crues installés et intégrés dans la base de données de l'Etat dans le PAPI 1 l'ont principalement été sur le Blavet. La révision du PPRI du Blavet a permis d'affiner la connaissance du risque inondation sur le Blavet et d'élargir cette connaissance à ses principaux affluents. Ces affluents ne disposent pas ou peu de repères de crue. Une campagne de pose de repères de crue supplémentaires sur ces affluents est donc envisagée dans le PAPI 2. La fiche action I-1 détaille ce projet dans le programme d'action du dossier PAPI 2 Blavet.

Information via internet :

Le travail réalisé dans le PAPI 1 est disponible sur le site internet du SAGE Blavet. Cependant, cette information est technique et peut être difficilement accessible à un public non averti. Le SMBSEIL est en cours de réflexion pour la création d'un site internet présentant les compétences du syndicat (3 SAGE, 2 sites Natura 2000, 2 PAPI). Une rubrique inondation sera créée dans le nouveau site internet. Elle comportera un onglet PAPI Blavet où l'historique des inondations et le travail effectué sur le Blavet depuis 2012 par les collectivités seront détaillés. Des informations sur les diagnostics de vulnérabilité chez les particuliers ainsi que les moyens de protéger son habitation seront particulièrement mis en valeur. Cette rubrique permettra aux particuliers de vérifier si leur habitation se situe en zone

inondable et s'ils sont éligibles à un diagnostic. Ils pourront ensuite s'inscrire sur la plate-forme pour bénéficier d'un diagnostic. Les habitants ayant déjà bénéficié d'un diagnostic et souhaitant réaliser des travaux subventionnés par l'Etat pourront eux aussi trouver les informations nécessaires sur les travaux éligibles à un financement. Les démarches administratives pour bénéficier des subventions pourront être effectuées via cette rubrique du site. La fiche action I-2 détaille ce projet dans le programme d'action du dossier PAPI 2.

Les DICRIM :

Lors du PAPI, les 17 communes soumises à un PPRI avaient réalisé leur DICRIM. La révision du PPRI obligera certaines communes à mettre à jour leur DICRIM.

La révision des PPRI du Blavet amont et du Blavet aval intègre les bassins suivants : Le Corboulo, Le Douric, le Stival, la Niel, l'Evel, le Tarun, le Signan. La Sarre. Auparavant ces cours d'eau n'étaient pas concernés par un PPRI.

Les 10 communes nouvellement concernées par ces PPRI devront obligatoirement réaliser ou mettre à jour leur DICRIM.

La commune de Saint-Aignan est traversée par le Corboulo. La commune de Pontivy est traversée par le Stival et la Niel. La commune de Melrand est traversée par la Sarre. Ces communes devront donc mettre à jour leur DICRIM.

Le SMBSEIL apportera un appui technique à ces communes pour la mise à jour de leur DICRIM. La fiche action I-3 détaille ce projet dans le programme d'action du dossier PAPI 2.

Information sur le terrain :

Le PAPI 1 a renforcé la connaissance du public sur le risque inondation via la réalisation d'un totem de crue et de cinq panneaux d'information sur les berges du Blavet. Cinq autres documents ont été mis en page mais n'ont pu être installés sous forme de panneaux faute de budget suffisant. Dans la continuité du premier PAPI, le PAPI 2 permettra l'installation de ces cinq panneaux d'information. La fiche action I-4 détaille ce projet dans le programme d'action du dossier PAPI 2 Blavet.

Expositions thématiques :

Pour sensibiliser le public, une exposition sur la thématique des crues et des inondations a été mise en place sur le bassin. Cette exposition a renforcé la connaissance du public sur la dynamique des inondations et les dommages qu'elles peuvent engendrer. Le PAPI 2 permettra de monter une nouvelle exposition plus axée sur la protection des biens face aux inondations. Elle permettra de sensibiliser les particuliers aux solutions pour protéger leur habitation contre les inondations et les amener vers des diagnostics ou des travaux de réduction de la vulnérabilité. La fiche action I-5 détaille ce projet dans le programme d'action du dossier PAPI 2.

Courbes d'endommagement :

La constitution de courbes d'endommagement sur les communes de Gouarec, Pluméliau-Bieuzy (St Nicolas des Eaux) et Lochrist / Hennebont (partie amont) a permis de quantifier les risques économiques et sociétaux. Les données obtenues permettent la réalisation d'Analyses Multi-Critères et sont donc des outils d'aide à la décision pour la réalisation de projets de protections contre les inondations. Le secteur de Locminé n'a pas été étudié dans le PAPI 1. Ce secteur à enjeux est intégré dans la révision du PPRI et des cotes de crues ont été simulées. Cet avancement de la connaissance du risque inondation sur la commune de Locminé permettra de quantifier les risques économiques et sociétaux sur ce secteur. La fiche action I-6 détaille ce projet dans le programme d'action du dossier PAPI 2.

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Mise en place d'échelles limnimétriques :

Lors du PAPI 1, 14 échelles limnimétriques ont été posées sur le bassin. Certains bassins ou sous-bassins n'ont pas bénéficié de la pose d'échelles. La pose d'échelles complémentaires permettra un meilleur maillage du bassin et favorisera les retours d'expérience après inondation. La fiche action II-1 détaille ce projet dans le programme d'action du dossier PAPI 2.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise :

Les PCS :

Lors du PAPI 1, les 17 communes ayant fait l'objet d'un PPRI sur le bassin ont pu finaliser leurs PCS et 5 exercices de gestion de crise ont été réalisés par les communes. La révision du PPRI va contraindre certaines communes à réaliser leur PCS et d'autres à le mettre à jour.

Au total, 6 communes devront faire valider leur PCS par les services de l'Etat et 8 communes devront le mettre à jour. Le SMBSEIL accompagnera ces communes dans la réalisation et la mise à jour de leur PCS et organisera avec les communes volontaires des exercices de gestion de crise afin de tester l'efficacité de leur PCS. La fiche action III-1 détaille ce projet dans le programme d'action du dossier PAPI 2.

Axe 5 : Mitigation ou réduction de la vulnérabilité

Diagnostics de vulnérabilité :

Le PAPI 1 a permis la réalisation de 71 diagnostics. Ces diagnostics ont donné lieu à des recommandations pour protéger les bâtiments contre les inondations. Cependant, une large majorité des bâtiments situés en zone inondable n'a pas encore fait l'objet de diagnostics.

Le PAPI 2 permettra de continuer la réalisation de diagnostics dans les zones les plus vulnérables du bassin. La prise de rendez-vous pour la réalisation de diagnostics pourra se faire via la nouvelle plateforme Internet du SMBSEIL. La fiche action V-2 détaille ce projet dans le programme d'action du dossier PAPI 2.

L'Etude hydraulique de réduction du risque d'inondation dans la traversée de Pontivy/Le Sourn a permis de conclure qu'hormis un débarrage du Blavet sur ce secteur, aucun système de protection collectif n'est viable économiquement. Le débarrage du Blavet n'est pas envisagé par la Région Bretagne, propriétaire des ouvrages, car il entraînerait la fin de la navigabilité sur ce secteur. La principale zone à enjeux sur ce secteur est la zone d'activité du Blavet qui comprend de nombreuses entreprises. Les responsables politiques ont décidé, à la suite de cette étude, de favoriser la mise en place de protections individuelles sur ce secteur. Le PAPI 2 permettra donc la réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises de la zone d'activité. Ces diagnostics de vulnérabilité pourront ensuite déboucher sur des travaux pour les entreprises qui le souhaitent. La fiche action V-3 détaille ce projet dans le programme d'action du dossier PAPI 2.

La mise en place de protections individuelles :

Le PAPI I Blavet a conclu à la non-rentabilité des solutions de protections collectives sur plusieurs secteurs, hors le projet d'arasement de 4 barrages écluses sur le secteur de Pontivy/Le Sourn. Ce constat pousse vers une stratégie de mise en place de protections individuelles pour le PAPI 2. Parmi les 71 diagnostics réalisés dans le PAPI 1, 46 diagnostics ont été effectués dans des logements, 18 dans des entreprises, 8 dans des ERP. Ces diagnostics ont permis de déterminer la stratégie de protection à adopter pour lutter contre les inondations pour chaque bâtiment et au vu de cette stratégie, de quantifier le coût de protection par bâtiment.

La réalisation des courbes d'endommagement a permis de quantifier les dommages moyens par bâtiment dus aux inondations. Ces coûts permettent de déterminer pour chaque logement si la réalisation de travaux est viable économiquement.

Les fiches actions V-4, V-5, V-6 détaillent ces projets de protections individuelles pour les logements, les entreprises et les ERP dans le programme d'action du dossier PAPI 2.

Conclusion

Les études réalisées dans le PAPI 1 Blavet ont permis de quantifier le risque inondation sur le bassin et de dégager plusieurs axes de travail pour l'élaboration d'un second PAPI, plus axé sur la protection individuelle des biens et des personnes.

Le PAPI 2 permettra donc d'améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation chez les habitants du bassin tout en leur proposant des dispositifs de protection individuelle.

Les préconisations de travaux issus des diagnostics de vulnérabilité sur les secteurs de Gouarec, de St Nicolas-Des-Eaux, Pontivy, Inzinzac-Lochrist serviront à la réalisation de travaux de protection individuelle pour les habitations, les entreprises et les ERP. D'autres diagnostics seront réalisés chez les particuliers, les entreprises et les ERP qui n'en n'ont pas encore bénéficié. Ces nouveaux diagnostics permettront eux aussi la réalisation de travaux de protection individuelle pour ces bâtiments.